



AVIS PUBLIC

Assemblée publique aux fins de consultation

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement numéro 640-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le 14 février 2022, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement intitulé « Règlement numéro 640-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ».
- 2) L'objet du projet de règlement est de modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, pour les usages autres que résidentiel et à certaines conditions, l'utilisation de boîte de camion, de conteneur de marchandises, de remorque fermée ou de semi-remorque fermée à des fins d'entreposage.
- 3) En remplacement de l'assemblée publique de consultation, une consultation écrite de 15 jours aura lieu. Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au 02 mars 2022 à 16h30 de la manière suivante : par courriel, à l'adresse électronique mun.st-theodore@mrcacton.qc.ca, par lettre adressée au 1661 rue Principale, Saint-Théodore-d'Acton, Québec, J0H 1Z0, en personne au bureau municipal ou déposée dans la boîte aux lettres située devant le bureau municipal. Tous les commentaires reçus seront portés à l'attention du conseil municipal. Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Les intéressés de se faire entendre lors de la séance du conseil pourront le faire par téléphone ou visioconférence sur rendez-vous préalable.
- 4) Une copie du projet règlement est disponible ou peut être obtenue sans frais au bureau municipal sur les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30, ou sur le site internet de la municipalité au www.st-theodore.com.
- 5) Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 15 février 2022.

Marc Lévesque
Directeur général & greffier-trésorier